

2023-105SEANCE DU **MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric DAVIET

Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) - Règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L. 724-1 et suivants ;

Vu la Circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile ;

Vu la délibération n°2023-049 du Conseil Municipal du 16 mai 2023 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ;

Par délibération du 16 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) chargée d'apporter son concours en matière :

- d'information préventive des populations face aux risques ;
- d'alerte, d'information, de diffusion, liée à l'évènement, auprès des populations ;
- de sécurisation et de surveillance du site concerné ;
- d'accueil des personnes et/ou des sinistrés dans le (les) centre(s) d'hébergement ;
- de communication de crise ;
- de retour à la normale.

Il convient à présent de mettre en place un règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la ville de Chinon précisant notamment :

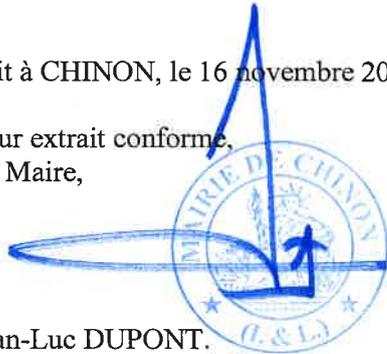
- L'objet de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;
- L'organisation de la réserve communale ;
- Les missions des réservistes ;
- Le statut, droits et obligations ;
- L'équipement et le financement de la réserve communale ;
- Le recrutement des réservistes ;
- Le fonctionnement de la réserve communale ;
- L'indemnisation des réservistes ;
- Les coordonnées des réservistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la ville de Chinon ;
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer toutes les pièces et actes y afférents.

Fait à CHINON, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage